FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

Numéro du produit 46627

Synonymes; marques commerciales Z 21-82

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Traitement de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'Urgence (en dehors des heures ouvrees) SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 46627

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R22. N; R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Contient	ZINC DIHYDROGEN PHOSPHATE

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ZINC DIHYDROGEN PHOSPHATE **60-100%**

Numéro CAS: 13598-37-3	Numéro CE: 237-067-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485974-19-0000
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	

Classification	**Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)**
Acute Tox. 4 - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Xn;R22. N;R50.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Follow precautions for safe handling described in this safety data sheet. Eviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ZINC DIHYDROGEN PHOSPHATE (CAS: 13598-37-3)

DNEL Industrie - Cutanée; Long terme Effets locaux: 8.3 mg/kg/jour
Industrie - Ingestion; Long terme Effets locaux: 0.83 mg/kg/jour

PNEC
- Eau douce; 20.6 mg/l
- Eau de mer; 6.1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 117.8 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 56.5 mg/kg
- STP; 0.052 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. EN 374

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/145/143/149

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre.

pH pH (solution diluée): 2.5-3.5 @ 1g/l

Point d'éclair Absence de données.

Taux d'évaporation Absence de données.

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Absence de données.
Pression de vapeur	Absence de données.
Densité apparente	800 kg/m³
Solubilité(s)	~ 75 g/l eau @ 20°C
Température d'auto-inflammabilité	Absence de données.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	554,94

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Absence de données.

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Absence de données.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

ZINC DIHYDROGEN PHOSPHATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg) 1.710,0

Espèces Rat

Indications (DL_{50} orale) OECD 423

ETA orale (mg/kg) 1.710,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) DL_{50} >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 53.5 mg/kg, Orale, Rat

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

ZINC DIHYDROGEN PHOSPHATE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L_{50}	0.1 < L(E)C50 ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	NOEC, : 0.199 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Valeur estimée.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours, 48 heures: 9.04 mg/l, Daphnia magna NOEC, 48 hours, 48 heures: 3.13 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 hours, 72 heures: 0.37 mg/l, Algues d'eau douce NOEC, 72 hours, 72 heures: 0.18 mg/l, Algues d'eau douce OECD 201

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3077
N° ONU (IMDG)	3077
N° ONU (ICAO)	3077
N° ONU (ADN)	3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(zinc bis(dihydrogen phosphate))
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(zinc bis(dihydrogen phosphate))
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(zinc bis(dihydrogen phosphate))
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(zinc bis(dihydrogen phosphate))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M7
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ZINC BIS(DIHYDROGEN PHOSPHATE)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.
Document d'orientation	Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	08-10-15
Révision	01
Numéro de FDS	46627
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	K Winter
Phrases de risque dans leur intégralité	R22 Nocif en cas d'ingestion. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TURKISH SIGNATURE